



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE
LA CITOYENNETÉ
ET DE LA VILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18/10/2023

Accélération des projets de vidéoprotection pour la sécurisation des sites exposés à la menace terroriste

Afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, et la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, ont adressé une instruction aux préfets leur demandant d'accélérer le déploiement des dispositifs de vidéoprotection, notamment sur les sites exposés à la menace terroriste.

La vidéoprotection joue un rôle majeur dans la sécurisation de nos communes et la prévention de la délinquance. Elle permet de dissuader de commettre des délits ou crimes, offre un outil performant aux forces de sécurité intérieure pour mieux intervenir et permet à la justice d'avoir des preuves matérielles lorsque des délits ou crimes sont commis. Dans ce contexte, le Gouvernement place le déploiement de ces systèmes sur l'ensemble du territoire national en tant que priorité majeure dans la mobilisation des crédits alloués à la prévention de la délinquance.

Le ministre de l'Intérieur et la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville demandent aux préfets de se mobiliser personnellement pour accélérer la couverture du territoire en dispositifs de vidéoprotection. Ils soulignent que dans un contexte de menace terroriste élevée, tous les moyens disponibles doivent être pleinement exploités pour renforcer la sécurité des lieux considérés comme exposés au risque terroriste. Il appartiendra aux préfets d'apprécier les lieux concernés en fonction du contexte local et dans un dialogue constructif avec les collectivités.

Pour accélérer la mise en place de ces dispositifs, les préfets sont invités à engager un dialogue exigeant avec les collectivités territoriales concernées, qui sont responsables de la mise en œuvre des projets, avec le soutien de l'État, notamment sur le plan financier.

La secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville précise : « La sécurité de nos concitoyens est une préoccupation centrale du Gouvernement. Dans un contexte de menace terroriste élevée, il est impératif que nous renforçons les mesures de prévention et de protection. La vidéoprotection est un outil essentiel pour renforcer la sécurité de lieux sensibles tels que les écoles, les lieux de culte, et de rassemblement. J'appelle les collectivités locales à accélérer la mise en place de ces dispositifs. L'État sera pleinement à leurs côtés. »

Contact presse du Secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté et de la Ville
Florent de Carvalho – Conseiller communication et presse
Tél : 06 62 12 01 79
Mel : presse@ville.gouv.fr